



ASSOCIATION DE DÉFENSE DES HABITANTS DE LA CORNICHE BASQUE
Euskal Erlaitzeko Herritarren Elkarte

Association régie par la loi de 1901

PROCES VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 11 octobre 2025

à Berttoli, rue de Socorri à Urrugne

L'association compte 65 membres.

31 personnes ont élargé et 10 avaient donné leur pouvoir

La réunion commence par un hommage à Roger Garmendia disparu cette année et qui a été un fidèle défenseur des habitants de la Corniche

Le président présente ensuite l'ordre du jour :

- Assemblée Générale extraordinaire pour modifier les statuts de l'Association suivie de l'AG ordinaire
- Bilan financier.
- Historique de l'association depuis sa création en 1992.
- Actions menées depuis la dernière AG
- Sentier du littoral
- Interventions de l'assistance
- Etude sur l'érosion réalisée et présentée par Christian Chappey

1- Modifications des statuts de l'Association

1- L'association concernait à l'origine les habitants de la corniche préoccupés par leur défense contre des PLU trop stricts empêchant ne serait-ce que la rénovation de leurs habitations, ou par l'inclusion de leurs propriétés bâties dans la zone de préemption ainsi que leur accès par la route de la Corniche ; Cependant, la menace de fermeture de la route impacte une zone plus large que celle des riverains, il a donc été décidé de modifier l'article 2 des Statuts comme suit : « Cette association a pour but de défendre les intérêts des habitants de la Corniche Basque , des utilisateurs de la route et de toute personne ayant des intérêts communs avec notre association pour la corniche. Il va sans dire que l'on devient membre de l'association quand on s'est acquitté de la cotisation requise.

A ce jour 4 membres constituent le bureau : le président Jean Philippe Mixelena, un vice-président Jean Paul Arruebarrena, un trésorier Daniel Bona, une secrétaire Christiane Urbistondoy.

La modification des statuts permet l'arrivée de 4 nouveaux membres au Conseil d'administration : Laetitia Gritton en qualité de trésorière adjointe, Alain Callède, Corinne Ibarretche, Germaine Hacala en qualité de secrétaire adjointe.

Ces 8 membres élus pour 4 ans seront renouvelables par tiers.

L'article 11 de ces statuts stipule que le pouvoir est donné en permanence au président de représenter l'Association et ester en justice.

La modification des statuts a été votée à l'unanimité

2- Bilan financier (voir annexe)

Voté à l'unanimité

3- Historique de l'association

Elle fut créée à l'initiative de Jean François Bos qui, après examen du projet de POS (Plan d'Occupation des Sols) de la mairie d'Urrugne en 1992, avait perçu la nécessité de se constituer en association de défense, afin de préserver les droits des habitants permettant, dans les règlements d'urbanisme, la possibilité d'agrandir modérément ou de rénover leurs habitations, de lutter contre l'inclusion de certaines propriétés bâties dans la zone de préemption, de veiller sur les PLU. L'association a ensuite un peu moins fait parler d'elle mais elle perdure par une action de veille à chaque révision de PLU, elle a repris ses activités un peu plus dynamique avec la passation de présidence de J François Bos à Jean Philippe Mixelena le 7 juillet 2022.

4- Actions menées depuis la dernière Assemblée Générale

A) Route de la Corniche :

Le contexte : La route appartient au département. Les propriétaires riverains sont des privés, la commune d'Urrugne et en partie celle d'Hendaye et de Ciboure, le département, l'Etat (Conservatoire du littoral). Son usage est de la compétence de l'Agglomération Pays Basque. Le GIP (Groupement d'Intérêt Public) littoral aquitain accompagne les élus dans leurs projets et l'OCNA (Observatoire de la Côte Nouvelle Aquitaine), le BRGM, le CEREMA réalisent des études scientifiques notamment géologiques, topographiques... La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement) organisme de l'Etat vient compléter le dispositif de protection écologique.

Avec la densification du trafic routier, la problématique de l'instabilité de cette route de corniche située en site classé depuis 1930 a progressivement émergé et s'est nourrie de la création des structures dédiées. Les premières vues aériennes émanant de l'IGN (Institut Géographique National) datent de 1938. Le BRGM (établissement public de référence pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous sol) a émis, à partir de 2005 une synthèse des études réalisées sur les instabilités de la route de la corniche basque entre 2001 et 2004. Le CEREMA plus récemment créé en 2012 est le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement est aussi un organisme public attaché au ministère de la Transition écologique.

L'éventualité de la suppression de la route s'est fait jour et avec elle l'inquiétude des riverains et usagers. Les collectivités concernées se sont réunies en Copil (Comité de Pilotage) pour commanditer des études, des faisabilités et adopter des solutions acceptées par tous.

Le maintien de la route, avec « un recul ponctuel et modéré dans les six zones à risque identifiées de la RD 912 ou à toute autre mesure d'adaptation sur les secteurs les plus menacés permettant de mettre à l'abri cette route à un horizon estimé de dix ans » a donc été acté par les différents partenaires.

Mais pour accompagner cette décision, la route a été fermée à plusieurs reprises par

décision préfectorale, entraînant des troubles importants du trafic sur les voies communales adjacentes.

- Fermetures pour causes de conditions météorologiques du 02/11/2023 au 10/11/2023
du 10/02/2024 au 13/02/2024
du 10/03/2024 au 14/03/2024

Ces fermetures sont les conséquences de la signature du Protocole de fermeture de la route de la corniche dans le cadre du passage en Alerte Orange vagues submersions / fortes pluies, protocole signé en 2022 par tous les maires d'Urrugne, d'Hendaye et de Ciboure, président du Département, Mr le Préfet, et modifié en 2024.

- Fermeture expérimentale avec comptage des véhicules :
du 21/05/2024 au 07/06/2024
- Fermeture pour cause de conditions météorologiques :
du 27/01/2025 au 31/01/2025
- Fermeture pour cause de capteur défectueux :
du 05/04/2025 au 16/04/2025

A noter que l'Etat , par l'entremise du Conservatoire du littoral, pose des conditions drastiques à cette acceptation du « maintien de la route avec recul ponctuel et modéré » (compensation écologique et financière, extension de la zone de préemption) . Sur les 6 tronçons identifiés, seul celui en arrivant à Haïçabia en venant de Socoa appartient au Conservatoire du Littoral. Le reste étant au Département ou à la Commune.

Comment notre association a appuyé cette décision ?

- Par des rencontres avec les élus : Maire d'Urrugne, Président du Conseil Départemental
- Distribution de flyers aux usagers de la route
- Questionnaire aux usagers sur les conséquences d'une fermeture et remise d'un rapport conséquent aux services de l'Etat
- dépôt d'un référé pour suspendre la décision de fermeture (pour lequel nous avons été déboutés)
- plusieurs communiqués de presse
- demandes de désenclavement du camping qui s'est traduit par de nettes améliorations mais un refus de la DREAL pour un accès sur la bretelle d'autoroute.
- Une page Facebook a été créée qui demande à être alimentée régulièrement : appel à volontaire
- Sollicitation à une avocate spécialisée en urbanisme prête à intervenir selon le besoin.

B) Le sentier du littoral

Historique

Dans les années 2000 : création du sentier du littoral en bord de route

Le 29 octobre 2020 a eu lieu l'éboulement au lieu dit (parking du vivier Basque).

Le 01 juin 2021, le préfet publie un arrêté de fermeture du sentier du littoral. Des barrières en bois sont installées tout le long du sentier

Le 09 juillet 2022 est officiellement ouvert le nouveau sentier littoral provisoire (chapelle, rond point, Etzan, ball trapp), chemin Etzail Bordaberry, Asporotz)

Août 2022, ADHCB envoie une pétition signée par 90 % des riverains du dit sentier contre ce tracé . au préfet et institutions concernées. l'ADHCB publie des communiqués, informe la presse

Le 29 janvier 2024 Mr le Maire d'Urrugne organise une réunion à la ferme Etzan pour que nous puissions présenter nos propositions et faire connaître la dangerosité du sentier aux responsables.

Juin 2024, annulation du sentier par le département en charge pour des raisons de sécurité et mécontentement des riverains.

2025 officialisation de la fermeture définitive (a été enlevé des applications et sites de randonnées officiels)

Début 2025 : proposition par Mr Nicolas Vateau d'un nouveau tracé qui a été envoyé à tous les adhérents. Nous devons envoyer une contre-proposition. Nous organiserons prochainement une réunion afin de proposer un tracé.

C) URBANISME : Sollicitation à une avocate spécialisée en urbanisme prête à intervenir selon le besoin. Elle propose un forfait complet du début à la fin pour les affaires sur le fond de 5000€.. Sinon prestation à l'heure (200€). Il serait donc possible de se regrouper à plusieurs pour certaines affaires avec éventuellement participation financière de l'association selon vote en assemblée générale.

5- Prises de paroles de l'assistance

Le représentant du comité de Socoa regrette que la municipalité reste sourde aux différentes demandes d'information concernant les travaux en cours ou réalisés (sens unique/piste cyclable de Socoa)

Anne Mathieu évoque la question des eaux pluviales qui sont les causes essentielles des effondrements de terrain. Elle constate qu'aucune action de curage des fossés n'a été entreprise pour améliorer la stabilité des accotements de falaises. L'ouvrage bétonné du rond-point du blockhaus ne remplit pas sa fonction.

Une lettre sera envoyée à Messieurs le Président du département et le Président de l'Agglomération Pays Basque pour solliciter le plus rapidement possible des travaux d'amélioration d'écoulement des eaux de pluie.

Chantal Kehrig, élue de la commune de Hendaye et de l'Agglomération Pays Basque développe sa position et argumente pour la conservation de la route.

Alain Callède travaille sur la fragilité des systèmes modernes et propose de constituer des listes de personnes (de 20 à 50 personnes par quartiers) qui partagent leurs coordonnées afin de venir en aide aux personnes en difficulté.

Daniel Bona regrette la pollution causée par les déchets légers déposés à la déchetterie et qui s'envolent à chaque coup de vent.

Jean Philippe Mixelena évoque une autre pollution, liée cette fois au plomb généré par les activités du Ball Trapp. Des solutions sont adoptées dans d'autres sites similaires pour résoudre ce problème mais il s'avère qu'elles ne sont pas adaptées à notre site.

Un adhérent nous informe du vote en avril 2025 en conseil municipal d'Urrugne, du projet d'extension de la zone de préemption sur la partie Anziola.

6) Présentation de l'étude réalisée sur le retrait du trait de côte par Christian Chappey

Christian Chappey a présenté trois posters destinés à mieux comprendre l'érosion de la Corniche et a fait un point particulier sur la gestion des eaux de pluie au rond-point de la Corniche.

Poster 1 :

Ce poster présente le cadre de la route de La Corniche et liste les références des nombreuses données et rapports techniques disponibles :

- couvertures photos aériennes (dès 1938, site IGN-Remonter le temps) puis satellites à partir des années 2000 (Google Earth) ;
- rapports BRGM (plus de 60 rapports depuis 2005, concernant soit le littoral Nouvelle Aquitaine dans son ensemble ou spécifiquement la Corniche Urrugne) en accès libre sur le site de l'OCNA (Observatoire de la Côte Nouvelle Aquitaine).
- éléments fondamentaux de l'environnement marin de la Corniche (Etats de mer CANDHIS, site CEREMA)
- thèses universitaires récentes sur le thème de l'érosion de la Corniche.

Poster 2 :

Dans la première partie, le poster liste les rapports BRGM (2005 à 2014) qui sont la base de l'évaluation, par tronçons homogènes, des reculs historiques 1938-2013 du trait de côte. De ces reculs historiques sont déduites les projections à 2023 et 2043 de la position du trait de côte (qui restent la référence en 2025 pour le devenir de la CD912).

Dans la deuxième partie (2018 à 2025), le poster souligne l'importance de l'évolution technologique pour évaluer l'érosion des falaises (lidar, modèles numériques) ainsi que les reculs historiques du trait de côte pour la période 1938-2013, recalculés sur des photos aériennes « corrigées », sont nettement inférieurs à ceux pris en compte pour les projections à 2023 et 2043.

Poster 3 :

Ce poster présente un inventaire des instabilités observées dans la falaise de la Corniche de 1938 à 2024.

Gestion des eaux de pluie au Rond-Point de la Corniche

Le rond-point est illustratif d'une gestion des eaux de pluie mal conçue dès la mise en place de la rocade de Socoa, impossible à maîtriser quand les premiers glissements se sont produits et laissée à l'abandon par la suite. En 2009 et 2012 le BRGM avait signalé l'absence d'entretien du fossé béton en bordure de la CD912 et les risques que représentaient les déversements dans les zones instables de la falaise. Les remarques réitérées du BRGM sont restées sans réponse. Les déversements se poursuivent en 2025, nous les avons constatés.

****.****

Conclusion : L'assemblée se termine en projetant de continuer la vigilance auprès des administrations, l'envoi de courrier demandant aux administrations concernées l'entretien des fossés pour l'eau pluviale, demande en mairie d'explications concernant ce projet d'extension de la zone de préemption, communiqués de presse et recherche de nouveaux adhérents.